

## L'expérimentation animale du point de vue des soutiers de la recherche

Raphaël Larrère

(chapitre 11 de Vinciane Despret et Raphaël Larrère (dirs), 2014 : *Les animaux : deux ou trois choses que nous savons d'eux*, Paris, Hermann)

Il y a quelques années, une UMR de l'Inserm avait organisé une journée consacrée à l'éthique de la recherche. Je figurais parmi les invités. J'avais choisi de faire une présentation des argumentations éthiques concernant l'instrumentalisation des animaux dans les expériences scientifiques. J'avais 2 ou 3 ans auparavant participé à une mission sur ce thème à l'Inra, et j'avais eu l'occasion de m'interroger sur l'application des réflexions éthiques à l'expérimentation.

Lors de cette conférence, j'avais évoqué sommairement la position kantienne (pas de droit, rien que des devoirs), l'utilitarisme élargi (aussi bien sous sa forme douce, l'*animal welfare* que sous sa forme radicale avec Peter Singer) et différentes théories des droits moraux que l'on peut accorder à certains animaux, compte tenu de la richesse de leur univers mental (Regan, Feinberg, Chapouthier, etc.). J'avais alors développé ce que j'avais de bonnes raisons de penser être l'éthique spontanée des scientifiques. Il me semblait en effet que les chercheurs sont pris entre deux devoirs. Il leur faut produire des connaissances : c'est leur mission et leur raison sociale. Or, cela suppose éventuellement d'infliger contraintes, stress, douleurs, et mutilations à des animaux. D'où le second devoir de ne pas s'avilir en les faisant souffrir en toute connaissance de cause. En cela ils étaient kantien (beaucoup sans le savoir). Axel Kahn (kantien conscient de l'être) avançait un point de vue qui semble largement partagé par la majorité des chercheurs : les animaux ne sauraient avoir de droits protecteurs, car ce ne sont pas des sujets moraux et, dénués qu'ils sont de conscience réflexive, ils n'ont pas de valeur intrinsèque. Cependant, puisqu'il s'agit d'êtres sensibles, les pratiques de laboratoire peuvent être jugées d'un point de vue éthique : « on peut considérer qu'une personne qui, connaissant la souffrance animale, la provoque sans rien faire pour la

diminuer, a un comportement indigne de la personne humaine et donc immoral»<sup>1</sup>. S'il ne doit donc pas y avoir d'entrave à l'expérimentation scientifique sur les animaux, on ne doit pas non plus leur infliger de « souffrances inutiles ».

Pour définir ce que sont les « souffrances inutiles » et donc les « devoirs » indirects envers les animaux de laboratoire, les scientifiques se tournent alors vers la rationalité instrumentale de l'utilitarisme et envisagent de procéder à une sorte de calcul coût/avantage, qui permettra de distinguer la souffrance « utile » de « l'inutile ». D'où, le bricolage auquel ils aboutissent : il s'agit d'inscrire, dans le cadre d'une déontologie kantienne, une sorte de calcul utilitariste. Si fruste qu'il soit, ce calcul va spécifier les devoirs de l'expérimentateur vis-à-vis des animaux qu'il manipule. Si l'on s'en tient à ce point de vue, les scientifiques peuvent, pour ce faire, s'inspirer de la règle dite « des trois R ». Le *Remplacement* invite à substituer, aux espèces sensibles, des espèces non sensibles ou des méthodes alternatives lorsqu'elles sont disponibles. A défaut de remplacement, il convient de limiter les expériences sur des animaux sensibles aux seules expériences considérées comme indispensables, c'est la *Réduction*. Le *Raffinement* revient à réduire, autant que possible la souffrance infligée.

La faveur de ce bricolage éthique auprès des communautés scientifiques s'expliquait selon moi aisément : grâce à lui, les scientifiques et les expérimentateurs restent maîtres de l'évaluation et décident du tolérable et de l'inadmissible. Les scientifiques ne sont-ils pas les mieux placés pour apprécier les enjeux cognitifs (et même les enjeux économiques et sociaux) de leurs recherches ? Les chercheurs ne sont-ils pas les plus à même d'évaluer et d'objectiver la douleur et la souffrance des animaux ? L'évaluation éthique peut ainsi s'inscrire dans les procédures bien rodées des controverses scientifiques. Il s'agit de préserver le pouvoir des scientifiques sur l'évaluation de leurs activités : que nul citoyen lambda ne vienne poser des questions d'autant plus embarrassantes qu'il est supposé ignorer ce que les scientifiques sont supposés savoir. J'avais achevé en expliquant que cette réticence à admettre des représentants de la société civile (et *a fortiori* parmi eux des défenseurs de la cause animale) dans des comités d'éthique concernant l'expérimentation animale, tenait aussi à ce que les chercheurs ne voulaient pas que soient exposées sur une arène publique leurs propres divergences (entre disciplines) et encore moins les

---

<sup>1</sup> Axel Kahn, 1996, *Société et révolution biologique – Pour une éthique de la responsabilité*, INRA éditions (collection Sciences en questions).

tensions bien mises sous le boisseau entre ceux qui conçoivent les protocoles et les petites mains qui opèrent et font le « sale boulot ».

A l'issue de mon exposé, les auditeurs s'étaient contentés d'applaudir poliment. Ils n'avaient pas l'air trop mécontents, ils étaient plutôt gênés. Si les autres exposés (qui concernaient la responsabilité sociale des scientifiques) avaient été suivis de questions, le mien ne semblait en susciter aucune. J'ai pensé que ces histoires de droits moraux que l'on pouvait accorder aux animaux - sans pour autant rabaisser les hommes - n'avaient pas intéressé grand monde, pas plus que les thèses de Singer et mes élucubrations sur l'éthique spontanée des scientifiques. Je m'étais donc planté ; ce n'était pas la première fois. Mais, au repas de midi, je me suis trouvé entouré de quelques doctorants (ou post-doctorants) et de deux techniciens. Ils tenaient, me dirent-ils, à manger avec moi. C'est à ce moment qu'ils ont parlé de leur malaise vis-à-vis de la façon dont ils devaient traiter des animaux.

Un technicien rappelle ainsi que ceux qui décident des protocoles ne sont pas ceux qui se « *salissent les mains* ». Un souvenir m'assaille alors : la première fois que j'ai entendu affirmer le respect que l'on doit aux animaux de laboratoire et exprimer des revendications au sujet des expériences mises en œuvre, c'était au tout début des années 1970. Ceux qui s'exprimaient ainsi étaient deux techniciens de l'Inra qui n'en pouvaient plus, disaient-ils, d'infliger à des lapins auxquels ils s'étaient attachés par la force des choses, un protocole qui faisait beaucoup souffrir ces pauvres bêtes. Ils en souffraient eux-mêmes et en voulaient à leur directeur de laboratoire de programmer de tels traitements. Il n'avait qu'à les infliger lui-même s'il y tenait tant !

Le souvenir en flash évanoui, je reviens dans la conversation. Sont évoquées deux ou trois expériences qui ont offensé la sensibilité des futurs jeunes chercheurs. Véhémement, une doctorante se met alors à exposer son cas. Elle a besoin, pour sa recherche, de cerveaux de rats exempts de toxines. Régulièrement, il lui faut donc une « récolte » de cervelles. Elle les obtient par le truchement d'un dispositif de guillotine. Cela marche assez bien pour les deux ou trois premiers rats, mais les suivants se méfient et il faut les pousser rapidement vers l'instrument du supplice. Plusieurs jours avant la « récolte », elle a besoin de barbituriques pour éviter les insomnies. Le jour même, elle se cale dans son bureau n'en sortirait, dit-elle, « *pour rien au monde* ». Puis il lui faut quelques jours pour récupérer et n'avoir plus besoin de médecine. Je lui demande alors :

- « *Mais ! qui s'occupe de guillotiner les rats si vous restez cloîtrée dans votre bureau ?* »

- « *le technicien animalier bien sûr* », me répond elle.

- « *Et lui, c'est avant ou après la « récolte » qu'il a des insomnies ?* »

- « *Oh ! lui, il a l'habitude, je ne pense pas que ça le perturbe trop* ».

Le technicien animalier en question n'était pas à notre table et je n'ai pas pu savoir s'il en était bien ainsi. Mais ce dont je suis certain c'est que le directeur de thèse ne le sait pas plus que moi et qu'il ignore jusqu'au malaise ressenti pas sa doctorante. Sur cette question de rats guillotines, de cervelles et de malaise inavoué, est apparu crûment ce que peut signifier la hiérarchie quand il est question, comme l'exprimait quelques instants plus tôt le technicien, de « *se salir les mains* ».

Les choses, toutefois, sont loin d'être aussi tranchées. Le malaise peut parfois se distribuer de manière différente, entre les différents professionnels impliqués. Il m'a été donné d'accompagner, par mon travail d'enquête, une équipe travaillant sur le clonage<sup>2</sup> : l'Unité de biologie du développement et reproduction. Les recherches de cette Unité ont explicitement pour objectif d'étudier le développement embryonnaire, non comme un mécanisme inscrit dans un programme génétique, mais comme une série de « dialogues » qui s'établissent (plus ou moins bien) entre le noyau et le cytoplasme de l'ovule, entre l'embryon et son environnement utérin. La simple démonstration qu'il soit possible de cloner, c'est à dire de transférer un noyau différencié dans un ovule énucléé et, par le truchement de diverses perturbations, de permettre à l'ovule de remanier le génome du noyau, et de le rendre totipotent, illustre l'existence de mécanismes épigénétiques. Aussi ces expériences ouvrent-elles un vaste champs de recherches fondamentales.

A la demande du directeur de l'Unité, l'un des premiers avis du Comité d'éthique et de précaution de l'Inra a porté sur cette question du clonage. Dans cet avis, le COMEPRA considérait que le progrès des connaissances est un « bien intrinsèque ». Les possibilités offertes à la recherche par la technique du clonage étaient donc de nature à justifier cette opération. Il semblait au COMEPRA, légitime de cloner des mammifères. Néanmoins, comme les animaux sont des êtres sensibles, le comité insistait sur le fait que « les souffrances doivent être limitées au maximum ». Je retrouvais donc, une fois encore, le bricolage éthique qui avait fait l'objet de ma conférence.

---

<sup>2</sup> Raphaël Larrère, 2011, « Le clonage des mammifères. Petite revue des arguments éthiques qui le concernent », in Gaëlle Le Dref, Thomas Droulez et Catherine Allamel-Raffin (eds) *Les usages du vivant*, Strasbourg, Neothèque, p. 49-64

Admettons que le progrès des connaissances soit un « bien intrinsèque » (ce qui mériterait discussion, mais ce n'est pas ici mon propos), il faut néanmoins, comme y invite le COMEPRA, examiner la question de la « souffrance » – et plus largement de ce qu'il convient de respecter chez l'animal, lorsqu'on l'instrumentalise dans des expériences scientifiques de ce type. Du point de vue éthique, la question du clonage est celle de la responsabilité d'une équipe de recherche dans l'ensemble des échecs nécessaires à l'obtention de quelques rares réussites : elle prend ainsi en compte les 95% à 98% d'avortons, de mort-nés, d'animaux non viables, bref de tous les clonés qui ne sont pas parvenus à une existence normale. Les membres de l'équipe de recherche sur le clonage en étaient conscients et, chose rare dans les milieux de la recherche, ils acceptaient d'en discuter ouvertement.

D'abord, après que l'un des accidents de développement – dit « le syndrome du gros veau » - ait fait éclater quelques mères porteuses, on s'est mis à suivre par endoscopie le développement de tous les embryons pour pouvoir intervenir par césarienne à temps. C'était s'engager dans le R du *Raffinement*. C'était sans doute la moindre des choses.

Ensuite il y avait eu un débat en réunion au sujet de Lucifer<sup>3</sup>. Lucifer, un taureau transgénique et cloné, était né à l'INRA. Autant dire qu'il était le rescapé d'un grand nombre d'autres embryons qui avaient subi les mêmes opérations mais n'étaient pas parvenus à vivre. Le programme de recherche pour lequel il avait été « produit » et dans lequel il était impliqué s'était achevé, si bien qu'il n'avait plus d'utilité scientifique. Ce n'aurait pas été trop grave pour lui, si Lucifer avait été un bovin normal. Mais Lucifer était violent, stressé, dangereux. On avait peur de lui. Un jour ou l'autre, un animalier allait prendre un mauvais coup. Fallait-il donc tuer Lucifer ?

Il y eut une discussion au sein de l'équipe. Il n'était pas évident aux yeux de tous (chercheurs, doctorants ou animaliers) que ce soit la seule solution. Ne pouvait-on pas le châtrer ? Certains argumentaient que, lorsqu'il avait été décidé de faire venir à l'existence un taureau cloné et transgénique, il était prévisible qu'il deviendrait dangereux, puisqu'un tel taureau devait nécessairement vivre confiné et ne pas se reproduire. Le supprimer revenait à se débarrasser d'un problème encombrant que l'on aurait pu – ou dû – anticiper. L'équipe avait une responsabilité dans l'existence même

---

<sup>3</sup> Raphaël Larrère, 2006 : « Une éthique pour les être hybrides – De la dissémination d'Agrostis au drame de Lucifer », *Multitudes*, n° 24 . p. 63-73.

de Lucifer. Or, supprimer Lucifer n'était pas un acte moralement neutre, parce qu'il s'agissait d'un être sensible et qu'on ne pouvait le traiter de la même façon que l'on enverrait un outil obsolète à la casse.

En fin de compte, Lucifer fut « euthanasié » – décision relevant de diverses considérations : la crainte qu'il ne blessât gravement l'un des agents chargés d'en prendre soin, le fait que l'on ne savait plus trop quoi faire de lui et que son entretien coûtait cher ... Mais aussi le dépit des animaliers, qui se voyaient brutalisés par une sale bête dont ils avaient d'autant plus pris soin qu'ils avaient craint pour la santé<sup>4</sup> de ce rescapé d'une hécatombe de clones. C'est leur point de vue qui l'aurait emporté. Surprenant, car les animaliers de l'équipe ont plutôt tendance à exiger que les clones soient particulièrement bien traités. L'un d'eux m'a dit un jour qu'il faudrait pour les clones ajouter un quatrième R à la règle des 3R, le R de « Retraite » ... « après tout, ajouta-t-il, ils ont bien servi la science et cette retraite ils la méritent » (je crois d'ailleurs qu'il a été entendu).

On le voit, les contradictions qui émergent lors des débats et des discussions ne se cantonnent pas à des contradictions entre des positions définies par les situations socio-professionnelles, ce que les débats de ces réunions rendent visibles, elles peuvent parfois caractériser le vécu des mêmes personnes, qui se trouvent à devoir négocier avec leurs propres contradictions dans la réalité de leur pratique quotidienne. Ce qui est vrai des soutiers l'est également des chercheurs. Les désaccords peuvent suivre des lignes qui débordent largement celles qui circonscrivent les rôles de chacun.

Au printemps 2010, mes complices du groupe « Sciences en questions », grâce à des trésors de diplomatie, sont parvenus à organiser dans le Centre de recherche zootechnique de l'Inra de Rennes, une conférence sur l'expérimentation animale. Habituellement, les responsables des Centres de recherche de l'Inra accueillent très volontiers les conférences de « Sciences en questions ». Là nous fumes confrontés à une hostilité manifeste. Jamais nous n'avions rencontré de telles oppositions. Le conférencier pressenti est un juriste, Jean-Pierre Marguénaud, dont la double spécialité est le droit animalier et la Cour européenne des droits de l'Homme. Constatant qu'il est illogique de maintenir les animaux dans la catégorie des choses (biens meubles) alors que le droit reconnaît qu'il s'agit aussi « d'êtres sensibles », il développe une thèse originale, selon laquelle on devrait engager un vaste chantier pour donner aux animaux un statut de « personne technique »,

---

<sup>4</sup> Seuls 60% des clones nés vivants parviennent à l'âge adulte (25 à 30% meurent avant le sevrage)

proche de celui des « personnes morales ». Il avait intitulé sa conférence « L'expérimentation animale entre droit et liberté »<sup>5</sup>. Lors du débat qui eut lieu à l'issue de cette conférence, un technicien animalier à qui le président du Centre de Rennes avait demandé d'intervenir, fit un discours assez convenu. « *Un réseau animalier existe depuis dix ans et les animaliers se rencontrent au niveau national tous les trois ou quatre ans. Nous avons déjà abordé des problèmes d'éthique, par exemple : quelles sont les relations entre l'homme et l'animal, notamment pour les bovins que l'on garde plusieurs années ? On connaît bien les animaux puisqu'on est avec eux tous les jours. Les techniciens animaliers aiment bien leurs animaux et sont proches d'eux. Il y a une forme de complicité qui se crée entre l'animalier et l'animal et celui-ci accepte d'autant plus notre présence que celle d'une personne inconnue.* » Son discours achevé, il lance tout à trac : « *J'ai une question pour M. Marguénaud. Quelle liberté a l'animalier de refuser une expérience ? Peut-il dire : "Halte-là ! Je ne veux pas faire cela" ?* »<sup>6</sup>.

L'animalier de Rennes faisait allusion dans son intervention à une expérience qui avait été conduite deux ou trois ans plus tôt sur le Centre de recherches zootechniques de Jouy-en-Josas. Béatrice de Montera (une doctorante) et Evelyne Lhoste (la chargée de communication) avaient organisé une série de séminaires qui se tenaient régulièrement sur le thème « animal en recherche et éthique ». Le responsable de l'Unité dans laquelle travaillait la doctorante (celle qui avait « produit » Lucifer) et le président du Centre, avaient approuvé l'initiative. Ce séminaire, ouvert à tous, intéressait en moyenne entre une quarantaine et une cinquantaine de participants. Béatrice et Evelyne eurent l'idée de profiter des journées qui rassemblent « *tous les trois ou quatre ans* » les techniciens animaliers de l'Inra, pour consacrer le dernier séminaire de la série aux problèmes moraux auxquels ces animaliers étaient confrontés.

Autant dire qu'il y eut des réticences de la part de certains chercheurs, et que les techniciens eurent du mal à prendre la parole sur des sujets qui ne sont jamais abordés dans les laboratoires et dont plusieurs ne parlent même pas à leurs proches. Il a fallu beaucoup de diplomatie pour surmonter les craintes des uns et tout autant de conviction pour libérer la

---

<sup>5</sup> Jean-Pierre Marguénaud, 2011, *Expérimentation animale entre droit et liberté*, Versailles, Quæ (collection Sciences en questions)

<sup>6</sup> Les chercheurs du Centre de Rennes ayant constaté qu'ils n'avaient pas affaire avec Marguénaud au malin en personne, il a fallu organiser des conférences dans 4 autres Centres. Mais il ne s'est plus trouvé personne pour demander si les techniciens pouvaient juridiquement faire valoir dans certains cas une objection de conscience.

parole des autres. Mais elles parvinrent (sans doute aussi grâce à un appui syndical) à organiser des groupes de travail préparatoires. Devant un auditoire plus fourni que d'habitude, ces animaliers ont, lors du dernier séminaire, rendu compte de leurs discussions.

Il fut rappelé qu'il y a à l'Inra des expériences peu « invasives » (n'allant pas au delà de prises de sang ou de mesures diverses) au cours desquelles les animaux sont traités comme ils le seraient dans un élevage (et souvent même mieux). De ces expérimentations, il ne fut pas question. Mais il fut question des autres, celles qui sont « invasives » ou qui conduisent à la mise à mort d'animaux.

Il est apparu que la même rubrique d'animalier (ou de technicien animalier) amalgame une diversité de pratiques et des relations contrastées avec les animaux. Schématiquement, il y a d'un côté ceux qui traitent individuellement les animaux et de l'autre ceux qui les traitent « en volume ».

Parmi les premiers, il y a ceux qui s'occupent de l'entretien des grands animaux de ferme (bovins, ovins, caprins et porcs)<sup>7</sup>. Mais il y a aussi ceux qui prennent soin d'animaux qui, quelle que soit leur taille, sont individualisés parce qu'il s'agit de clones ou de transgènes. Les responsables des animaux de ferme sont souvent issus de milieux ruraux et ont choisi ce métier pour s'occuper des bêtes. S'ils ont des diplômes confirmant leur compétence en matière d'élevage, ils n'ont pas suivi de formation particulière pour la recherche. Néanmoins, comme si la noblesse de l'animal retentissait sur celui qui en prend soin, ils forment une sorte d'aristocratie des techniciens animaliers et certains semblent considérer qu'il en est bien ainsi.

Ceux qui traitent des animaux de laboratoires (rats et souris) – ont généralement suivi un cursus spécial de préparation à l'expérimentation animale<sup>8</sup>. Mais ils n'ont guère la possibilité de s'occuper individuellement de leurs animaux.

Les animaliers qui prennent soin des animaux de ferme ont une éthique qui se rapproche de celle des éleveurs. Ils sont très sensibles au bien-être des bêtes qui leur sont confiées, ne supportent pas de les voir souffrir, mais sont moins concernés par leur sacrifice en fin de carrière. À la limite, ils préfèrent abréger la vie d'un animal que de le voir souffrir ... et ils préfèrent

---

<sup>7</sup> Mais aussi des lapins qui sont élevés individuellement dans des clapiers. Il n'y avait pas d'animaliers s'occupant de volailles à ce séminaire

<sup>8</sup> Une enquête sur ces cursus serait du plus grand intérêt



cela d'autant plus que l'euthanasie n'est pas de leur ressort, mais de celui d'un vétérinaire.

Je l'ai évoqué, les animaliers qui s'occupent d'animaux individualisés parce qu'ils ont été obtenus par clonage ou par transgénèse sont un cas particulier. Il y a tant de casse dans ces opérations, les animaliers concernés ont tant eu à s'occuper d'avortements et de mortalités périnatales, qu'ils prennent grand soin des rares rescapés. Ils en prennent soin à tel point que Béatrice de Montera a pu écrire que certains techniciens animaliers finissent par avoir avec les clones le rapport que l'on entretient avec des animaux de compagnie<sup>9</sup>.

Ceux à qui revient de s'occuper des rongeurs de laboratoire ont un rapport très différent aux animaux dont ils ont la charge. L'un d'entre eux dit ainsi qu'il « *produit* » 34 000 rats par an ; comme les laboratoires n'ont besoin que de femelles, il « *euthanasie* » aussi sec 17 000 petits mâles ... et plus tard les femelles lorsqu'elles ne peuvent plus servir aux expériences. De fait, ceux qui traitent les animaux en masse ont aussi pour mission de les euthanasier en masse. Leur problème, ce ne sont pas les souffrances qui sont parfois infligées à ces bêtes, mais leur mise à mort. Si certains semblent s'en être plus ou moins accommodés, d'autres manifestent un malaise qu'ils ont du mal à exprimer : ils disent qu'ils n'en parlent à personne, ni au labo, ni dans leur famille, et leur discours lors du séminaire est parfois balbutiant. Mais tous se rejoignent dans l'idée que « *les chercheurs sont trop gourmands* », qu'ils en veulent toujours plus.

Je ne sais si les chercheurs qui ont suivi l'ensemble des séminaires ont été convaincus qu'il y a quelque chose à respecter chez les animaux – y compris chez les souris et les rats. J'espère qu'après ce dernier séminaire (où les chercheurs furent plus nombreux et où les échanges furent parfois assez vifs) même ceux qui considèrent que seule la personne humaine a une valeur intrinsèque et qu'elle seule doit être respectée, auront saisi qu'il est injuste d'imposer à certaines personnes humaines des actions qui les offensent ... même s'il ne s'agit que de ces soutiers de la recherche que sont les doctorants, les post-doctorants, les jeunes CR2, les éleveurs animaliers, et les techniciens de laboratoire.

---

<sup>9</sup> Cf. « Le clonage animal : de l'animal de laboratoire, à l'animal de production, à l'animal de compagnie » in Marie-Hélène Parizeau et Georges Chapouthier (eds) *L'être humain, l'animal et la technique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, pp. 97-117.